CCI TARBES ET HAUTES-PYRÉNÉES

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Hautes-Pyrénées

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTES-PYRÉNÉES

Tarbes, le 25 Juin 2013

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varennes
75007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

A la suite du déplacement, le 20 Juin, dans les Hautes-Pyrénées, de Monsieur le Président de la République accompagné de plusieurs membres de votre Gouvernement, nos Chambres Consulaires ont été particulièrement attentives aux mesures annoncées par vos services, à l'issue de la réunion que vous avez présidée le 24 Juin, consécutive aux graves inondations subies par notre département.

Si nous saluons la prochaine prise de l'arrêté, nécessaire pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, qui conditionne la mise en œuvre des dispositifs légaux d'indemnisation par les assureurs, nous sommes en revanche surpris et déçus qu'aucun dispositif exceptionnel n'ait été adopté en faveur des secteurs économiques directement ou indirectement touchés par ces intempéries exceptionnelles.

En effet, la mise en œuvre classique des facilités des délais de paiements des charges sociales et fiscales ne résoudra que très partiellement les problèmes auxquels les entreprises sont confrontées, et nous semble insuffisante pour éviter une vague importante de dépôts de bilan.

De même, la mise en œuvre du fonds national des calamités agricoles répond insuffisamment à la gravité de la situation, liée au bouleversement des conditions d'exploitation des agriculteurs sinistrés, ainsi qu'aux atteintes à l'intégrité du paysage à vocation agricole.

Enfin, le dispositif bienvenu d'avance de crédits aux collectivités, afin que les voies d'accès soient restaurées et les ouvrages de protection réparés, ne nous semble pas à la hauteur des investissements indispensables, que la collectivité départementale ne saurait assumer budgétairement seule, une fois lesdites avances remboursées, sans dégrader sa situation budgétaire contrainte, qui impactera alors lourdement les contribuables des Hautes-Pyrénées.

Aussi, pour ces raisons, nous sollicitons de votre bienveillance, devant la gravité de la situation actuelle, l'octroi d'une ligne budgétaire exceptionnelle de l'Etat, permettant aux entreprises industrielles, commerciales, hôtelières, artisanales et agricoles, directement ou indirectement concernées, et aux collectivités maîtres d'ouvrage des travaux à effectuer, de bénéficier, comme il se doit en pareilles circonstances, d'une réelle solidarité nationale.

Vous en remerciant très vivement à l'avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre très haute considération.

François-Xavier BRUNET	**Daniel PUGES**	**Jean-Louis CAZAUBON**
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Pyrénées	**Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées**	**Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées**